

Informations sur le doctorat

Par **Ariane**, le **22/09/2013** à **14:39**

Bonjour, je suis actuellement en L1 de droit et je me questionne beaucoup sur mon orientation : en effet, mon projet premier n'était pas de faire du droit, et je me retrouve dans cette filière tout à fait nouvelle pour moi, donc même si le peu que j'ai pu en voir pour le moment me semble très intéressant, je ne suis pas très renseignée sur tous les débouchés. La question que je me pose principalement est celle des modalités d'un doctorat en droit: cela peut paraître étrange de penser à cela quand on débute tout juste en droit mais je suis d'un naturel plutôt "intellectuel" et la rédaction d'une thèse est quelque chose qui m'a toujours paru très attrayant, ainsi que l'accès à un niveau d'études poussé (contrairement à beaucoup d'autres étudiants pour qui les études théoriques sont plutôt l'épreuve à passer avant d'accéder à un métier plus "concret"). Toutefois, je ne suis pas sûre que puisse être faite pour l'enseignement ou la recherche, car j'éprouve néanmoins le besoin d'exercer une profession dans laquelle je sois proche des personnes, pouvoir les accompagner dans leur quotidien, etc...

Ma question est donc la suivante : existe-t-il des conditions préalables pour se lancer dans la rédaction d'une thèse? Et surtout, cela peut-il mener à autre chose qu'à l'enseignement et la recherche? J'ai vaguement entendu dire que cela pouvait dispenser de certaines épreuves pour certains concours mais je n'ai pas plus d'informations... Si quelqu'un pouvait m'apporter des précisions, cela m'aiderait énormément.

Merci!

Par **Yn**, le **23/09/2013** à **14:08**

Salut, poser des questions n'est jamais inutile et trop rares sont les étudiants qui se préoccupent de leur avenir.

Je t'invite préalablement à lire ce topic : <http://www.juristudiant.com/forum/interview-d-un-doctorant-t18793.html>

Pour ce qui est de l'enseignement et de la recherche, les deux sont liés, c'est un métier très vivant. Tu es au contact des étudiants, d'autres enseignants, plus ou moins fréquemment avec des professionnels, tu observes les évolutions, tu t'adaptes, bref il me paraît difficile d'occulter l'aspect relationnel de la profession.

Certes, tu n'apportes pas une aide au sens juridique comme le font les avocats, les notaires, et autres praticiens mais l'enseignement et la formation sont des passages obligés, surtout en droit où la formation professionnelle (la "mise à jour") est indispensable.

Le doctorat dispense de passer le CRFPA (avocat) : tu n'as pas à présenter l'examen d'entrée si tu as le titre de docteur. Tu suis la formation à l'école d'avocat et tu obtiendras le CAPA si tu réussis les épreuves de sortie.

Pour les autres questions, je t'invite à lire l'autre topic.

Enfin, garde en tête que tu n'es qu'en L1, tu as quatre années pour découvrir le droit, te spécialiser dans une branche et trouver ta voie.

N'hésite pas si tu as des questions. On peut en discuter en privé si tu le souhaites.

Par **lolo7**, le **23/09/2013** à **17:54**

Salut,

Tu as tout le temps, j'étais comme toi au départ, mais si c'est ce que tu veux alors fonce !